

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans

**Commune de SURY AUX BOIS**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 20 juin 2018**

**Convocation et affichage du 08 juin 2018**

**Présents** : PREVOST Sylvie, PETIT Philippe, SIXTO Lucie, VIGINIER Dominique, GERMAIN Alain, MARSAL Danielle, HEBERT Françoise, HAAS Laurent,

**Absents** : GALVEZ Carole, DESGRANGES Jean-Louis, CHARUEL Eric, FIQUET Laurent, CHAPOTOT-CHARUEL Chantal, SANGLAR Laurent

**Procurations** : de DESGRANGES Jean-Louis à Sylvie PREVOST, de Eric CHARUEL à Danielle MARSAL, de Chantal CHAPOTOT-CHARUEL à GERMAIN Alain

**Secrétaire** : Françoise HEBERT

**RESULTAT D'ANALYSE ET CHOIX DU PRESTATAIRE RETENU POUR LE CONTRAT DE PRESTATION ET DE RESTAURATION COLLECTIVE POUR LA CANTINE SCOLAIRE.**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été faite auprès d'entreprises pour la prestation de fourniture et de service de restauration scolaire pour les élèves fréquentant la cantine de l'école primaire et maternelle de Sury-aux-Bois. Quatre entreprises ont répondu. Après examen des offres, l'entreprise API Restauration à la Chaussée Saint Victor (41) est la mieux classée. La prestation de base s'élève à 39 005.78 € HT soit 41 151.10 € TTC, sachant que la prestation demandée avec 10 % de bio s'élève à 39 672.39 € HT soit 41 854.37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise API Restauration à la Chaussée Saint Victor pour un montant de 39 005.78 € H.T. soit 41 151.10 € T.T.C pour la prestation de base sachant que la prestation retenue avec 10 % de bio s'élève à 39 672.39 € HT soit 41 854.37 € TTC.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché à procédure adaptée.

**Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

La séance est levée 21h30